



Procès-verbal de décisions de l'Assemblée générale 2020 de l'ACS (procédure écrite)

1. Introduction et points à l'ordre du jour

En raison de la situation extraordinaire déclarée par le Conseil fédéral à la suite de la pandémie de la Covid-19, le Comité de l'ACS a décidé, en se référant à l'article 6f de l'ordonnance du 16 mars 2020, de procéder à une Assemblée générale par procédure écrite. Aucune proposition complémentaire n'étant parvenue au secrétariat, les points à l'ordre du jour sont les suivants :

Points statutaires

1. Procès-verbal du 24 mai 2019 à Bellinzone
2. Adoption du rapport annuel 2019
3. Adoption comptes annuels 2019 / Prise de connaissance du rapport de révision
4. Décharge du Comité
5. Détermination des cotisations 2021
6. Election pour le renouvellement intégral 2020 – 2024
7. Révision des statuts
8. Nomination de l'organe de révision

2. Résultats

Les membres de l'ACS ont eu la possibilité de soumettre des demandes par écrit dans un délai imparti. Cette possibilité n'a pas été utilisée. Dans un deuxième temps, les votes ont été effectués par l'intermédiaire d'un formulaire de réponse (bulletin de vote).

Sur les 1'573 communes membres de l'ACS, 361 communes ont participé à cette procédure écrite. Cela correspond à un taux de participation de 23%. Il n'y a pas de quorum et le principe de la majorité simple s'applique à la détermination des résultats.

Participation au vote

Nombre de membres	1573
Nombre de bulletins de vote reçus	361
Taux de participation en %	22.95

Les résultats sont les suivants (date de référence : le 11 juin 2020) :

Demandes	Oui	Non	Abstentions	Total
1 Procès-verbal du 24 mai 2019 à Bellinzone	356	1	4	361
2 Adoption du rapport annuel 2019	360	0	1	361
3. Adoption comptes annuels 2019 / Prise de connaissance du rapport de révision	359	0	2	361
4 Décharge du Comité	359	0	2	361
5 Détermination des cotisations 2021	358	0	3	361
6a. Election pour le renouvellement intégral 2020 – 2024, procédure <i>in globo</i>	359	0	2	361
6.b Election pour le renouvellement 2020 – 2024, Comité	354	1	6	361
6c. Election pour le renouvellement 2020 – 2024, Président	358	0	3	361
7 Révision des statuts	353	3	5	361
8 Nomination de l'organe de révision	359	0	2	361



Remarques:

L'ensemble des points à l'ordre du jour ont été adoptés à une large majorité. Dans ce sens, toutes les propositions du Comité ont été soutenues.

Le rapport annuel ainsi que les comptes 2019 (en prenant acte du rapport de l'organe de révision) ont été approuvés et le Comité se voit déchargé en conséquence.

Les cotisations pour 2021 ont été acceptées telles que proposées et restent donc inchangées.

L'élection pour le Comité durant la période administrative 2020-2024 s'est déroulée *in globo*. Les anciens membres du Comité ayant été confirmés dans leurs fonctions sont les suivants :

- Hannes Germann, Ständerat des Kantons Schaffhausen, Opfertshofen SH
- Beat Bucheli, Gemeindepräsident von Werthenstein LU
- Stéphane Coppey, Président de Monthey VS
- Dr. Rudolf Grüninger, Präsident Stiftung SGV, Basel
- Jean-Michel Karr, Conseiller administratif de Chêne-Bougeries GE
- Jörg Kündig, Gemeindepräsident von Gossau ZH
- Dr. Carmelia Maissen, Gemeindepräsidentin von Ilanz/Glion GR
- Jürg Marti, Gemeindepräsident von Steffisburg BE
- Priska Seiler Graf, Nationalrätin, Stadträtin in Kloten ZH
- Roberta Pantani, Vicesindaco di Chiasso TI

Les candidats suivants ont été élus :

- Irène May, Gemeindepräsidentin von Brunnen SZ
- Gérald Strub, Gemeindeammann von Boniswil AG
- Claudine Wyssa, Syndique de Bussigny VD
- Christian Zuber, Maire de Soyhières JU
- Felice Dafond, sindaco di Minusio TI
- Boris Tschirky, Gemeindepräsident von Gaiserwald SG

Monsieur le Conseiller d'Etats Hannes Germann a été réélu à la présidence de l'Association pour un nouveau mandat (2020-2024).

A la date de référence, le Comité de l'ACS compte 16 membres. Le mandat est de quatre ans et les prochaines élections se tiendront en 2024.

Les statuts de l'ACS ont été révisés le 11 juin 2020 et sont publiés en conséquence sur [le site](#).

L'entreprise « Schönenberger Die Treuhänder AG » à Muri, près de Berne a été élue en tant que nouvel organe de révision pour une durée d'une année.

Berne, le 16 juin 2020

Procès-verbal : Christoph Niederberger, directeur